



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2248

L'an Deux Mille Vingt et le 22 Octobre de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, René MASSAT, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Marc SANCHEZ, André VIDAL

Absent : Monsieur Henri BENABENT

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX, Christian LOUBET et Francis MAGDALOU

Madame Elisabeth CLAIN a pouvoir de Monsieur Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Jean-Luc COURET et Alain MAYODON

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Objet

**Signature d'un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € auprès de la
Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée**

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Vu les besoins du syndicat en matière de trésorerie

Vu la procédure de mise en concurrence lancée, en application des dispositions de la commande publique, le 10/09/2020.

Vu l'analyse des offres en date du 12/10/2020

Vu la proposition formulée par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Le Conseil d'Administration du SMDEA, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère.

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente à conclure un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, selon les conditions suivantes :

- Montant 4 000 000 €
- Durée : une année
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois – flooré à 0 + marge de 0.45%
- Frais de dossier : 5 000 €

MANDATE

Madame la Présidente du SMDEA, ou son délégataire, pour la signature du contrat réglant les conditions et tout autre document nécessaire à l'exécution du contrat.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du <u>28 OCT. 2020</u> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le <u>28 OCT. 2020</u> La Présidente Christine TEQUI Reçu en Préfecture le : <u>28 OCT. 2020</u> Publié ou Notifié le : <u>29 OCT. 2020</u>
--

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI